



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-05-2026 /

Dossier complet le : 22-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018467/KK P

1 Intitulé du projet

Dirac Bouvesse-Quirieu Mini PV Sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DIRAC ENERGIES

Raison sociale

DIRAC ENERGIES

N° SIRET

94030330800016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

Laparra

☒ Monsieur

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une parcelle constructible située sur la commune de Bouvesse-Quirieu, Isère (38). L'implantation se fait sur les parcelles 000 G 131, 281, 282, 285, 286 situées en zone A du PLU de Bouvesse-Quirieu. La centrale photovoltaïque est d'une puissance crête de 999 kWc. La parcelle est actuellement vierge de toute construction. L'installation comprendra les éléments suivants : - 1 492 panneaux, montés sur une structure acier fixée au sol par des bacs lestés (avec du gravier). - 4 blocs-onduleurs montés sur une structure acier posés sur des dalles en béton - Un poste électrique de transformation électrique de 1000 kVA - Un réseau de tranchées souterraines pour le raccordement électrique de l'installation. Aucune démolition n'est requise pour la mise en œuvre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables pour lesquelles la France vise une part de 33% de la production électrique totale en 2030 contre 23% en 2023. Le plan de développement découlant de cet objectif privilégie une forte accélération des installations photovoltaïques dont la capacité installée doit passer de 16GW en 2023 à 48GW en 2030. L'objectif du projet est de créer un moyen local de production d'énergie électrique qui couvrirait la consommation moyenne de 500 foyers. La production annuelle estimée à 1150MWh sera commercialisée dans le cadre d'un dispositif d'autoconsommation collective ciblant des utilisateurs de toute taille (particuliers, industries, commerce, hopitaux) situés dans un rayon de 2km, conformément à la réglementation sur l'autoconsommation collective, ainsi que par revente du surplus sur le marché. La durée de vie du projet est de 25 ans. À ce terme le projet pourra être démantelé totalement ou réimplanté avec de nouveaux panneaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La preparation du deploiement inclut la creation d'un reseau de tranches (environ 200ml), l'installation d'une cloture peripherique suivant le perimetre du terrain d'installation (environ 500ml) et le renforcement ou la creation de haie vive de masquage le long de cette cloture. Les panneaux photovoltaïques seront disposes de maniere contigue en tables qui seront fixees sur une structure de rails metalliques. Ces rails seront eux meme fixes a des structures porteuses en acier, ancrees a des bacs lestes poses au sol. Les travaux consistent a disposer les bacs, monter la structure acier et fixer les panneaux, les raccorder entre eux electriquement, puis raccorder les chaines de panneaux aux blocs onduleurs via le reseau de tranches. Une table est inclinee de 14 a 18° par rapport a l'horizon et comprend un panneau en format portrait. Par rapport au sol, la hauteur minimum est de 30cm et la hauteur maximale de 140cm. Les blocs onduleurs sont raccordes a un poste de transformation lui meme raccorde au reseau de distribution electrique amene en bordure du terrain d'installation. Compte tenu de la taille limitee du chantier, il est entierement realise en 7 semaines avec un personnel limite a 5 personnes sur site. L'execution des travaux respecte des principes operationnels rigoureux assurant la securite du personnel (equipements de securite, formations, habilitations,...), le respect de l'environnement (recyclage des dechets d'emballage, ..), le respect des riverains (trafic et impacts sonores et lumineux extremement limites).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La duree de vie de la centrale photovoltaïque au sol est de 25 ans. L'exploitation d'une petite centrale photovoltaïque necessite les activites suivantes : - Nettoyage des panneaux 1 a 2 fois par an - Entretien terrain : limite car le terrain est inculte - Verification et controle des connexions electriques 1 fois par an. La duree de vie de l'installation est atteinte au bout de 25 ans lorsque le rendement des panneaux s'etablit a environ 75% de leur rendement nominal. A ce stade 3 options sont possibles : (i) laisser la centrale en fonctionnement en beneficiant toujours de ~770kWc de puissance, (ii) la renover en remplaçant les panneaux par de nouveaux panneaux de technologie plus avancee ou (iii) la demanteler. Dans les cas (ii) et (iii), les panneaux beneficient d'une filiere de recyclage qui permet aujourd'hui de valoriser 94% de leurs composants et probablement pres de 100% d'ici 25 ans. Dans l'hypothese (iii), on deposera en outre l'infrastructure de fixation des panneaux, constituee de rails en acier galvanises, valorisables a pres de 100%. Dans ce cas, le terrain sera rendu a son etat naturel originel.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable de travaux (decret n° 2022-1688 du 26 decembre 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance crete installée Energie produite par an Superficie couverte par les panneaux	(999, kWc) (1150, MWh) (3893, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 227 Voie : Chemin de l'Etang d'Arche

Lieu-dit :

Localité : 227 Chemin de l'Etang d'Arche 38390 Bouvesse-Quirieu

Code postal : 38390 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°26'35"E Lat. : 45°46'39"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Bouvesse-Quirieu, Zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le terrain est a 130m d'une ZNIEFF de type 1. Le terrain se trouve dans une ZNIEFF de type 2.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le terrain se situe a 2.6km de la reserve naturelle regionale de l'Etang de Mepieu. Le caractere inculte du terrain et la distance significative permet d'exclure tout impact eventuel du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site d'installation est une ancienne carrière, qui a été rebouchée au fil du temps avec des déchets de chantiers (gravats, remblais, etc..)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le Sites Natura 2000 est situe a 130km du site d'installation : "Milieux Alluviaux et aquatiques du Rhone, de Jons a Anthon". (code : FR 8201638)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le lavage des panneaux est tres largement assure par les pluies. Une fois par an, un apport d'eau peut etre utile pour un lavage en profondeur (elimination des fientes ou autres impacts de surface). Une quantite de 500 litres d'eau (conso de 2 foyers pendant 1 jour) , preleve sur le reseau municipal et acheminee par cuve est largement suffisante pour cet exercice annuel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eventuelles tranches pour le passage du reseau electrique peuvent s'effectuer a une profondeur limitee de 50cm sans impact sur les reseaux d'eau souterrains (mise hors gel non necessaire)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	pas de production physique autre que de courant electrique
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	pas de consommation physique autre que les photons !

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	le besoin annuel est de 500 litres d'eau pour le nettoyage. L'eau sera acheminée avec une cuve tractée. Le projet n'aura pas d'impact sur les équipements d'assainissement ou d'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est actuellement en friche, inculte. Il résulte d'un remblais issu principalement de déchets de chantier. La limite périphérique du terrain sera retravaillée pour être creusée, nettoyée et rechargée en terre végétale en vue de planter une haie. L'inventaire écologique joint à la demande établit que le projet n'entraînera aucune perturbation de la faune et de la flore.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La technologie photovoltaïque est maîtrisée depuis plusieurs décennies et n'a jamais donné lieu à de nouveaux risques. Le point de vigilance est la sécurité incendie liée aux risques électriques. L'ensemble de l'installation respectera les normes en vigueur (basse et haute tension) et fera l'objet d'un agrément Consuel avant sa mise en service. Les panneaux ne présentent aucun risque intrinsèque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le seul risque climatique ayant un impact éventuel sur l'installation est la grêle. Les panneaux photovoltaïques respectent les normes de résistance à la grêle imposées par les assureurs.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	aucun risque sanitaire connu associé au photovoltaïque
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	aucun impact identifié. Les panneaux sont inertes

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Durant le chantier (7 semaines), une legere hausse temporaire du trafic routier est prevue, principalement en debut de travaux, sans perturber la circulation locale. En phase d'exploitation, seuls quelques déplacements annuels avec des vehicules legers (type quad) seront necessaires, sans impact sur le trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	les panneaux ne font aucun bruit. Les onduleurs un tres leger bruit, dont l'emergence a plus de 10m est negligeable
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le transformateur de l'installation peut generer de faibles vibrations. Il sera installe sur une dalle beton et pose sur des amortisseurs absorbant les vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les panneaux sont traites par un revetement anti reflechissant
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Des emissions lumineuses de sources autres que solaires n'auraient pas d'impact.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En fin de vie les panneaux seront recyclés (en 2024 le taux de recyclage est déjà de 94%)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'intégration paysagère prévoit le renforcement des haies existantes et la plantation de haies supplémentaires pour harmoniser la centrale avec son environnement (cf annexe détaillée comprenant une analyse depuis les points de vue à enjeux)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle, en état de friche est actuellement sans destination particulière. La politique publique favorise les projets de petit photovoltaïque implantés sur terrains dégradés

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est soumis à aucune autre législation nécessitant une évaluation environnementale additionnelle

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire recommande avant tout l'implantation des centrales solaires au sol en terrains dégradés Sur l'intégration paysagère : la création de haie périphérique de 2m de haut (supérieure à la hauteur des panneaux) assure un masquage complet de l'installation (cf annexe incluant photomontage et analyse des points de vue à enjeux) Sur l'impact biodiversité: un pré inventaire écologique de la zone n'identifie aucun risque particulier sur les espèces locales. En outre, le projet présentera un bénéfice : les haies créées favorisent la biodiversité,

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la transition énergétique en développant les énergies renouvelables, s'appuie sur des technologies connues et maîtrisées et se situe en dehors des zones Natura 2000. Son intégration paysagère est soigneusement travaillée pour s'harmoniser avec l'environnement. Plus spécifiquement au regard de son implantation et de son voisinage direct, aucun facteur particulier ne semble justifier une évaluation environnementale spécifique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)